



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 16 MARS 2019

### **OJ N°24 - URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE. COMMUNE DE URCUIT. REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES.**

Date de la convocation : 8 mars 2019

Nombre de conseillers en exercice : 233

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

#### PRESENTS :

AGUERGARAY Léonie, ALDACOURROU Michel (jusqu'à l'OJ N°3), ALZURI Emmanuel (à compter de l'OJ N°2), ANCHORDOQUY Jean-Michel, ANES Pascale, APEÇARENA Jean-Pierre, ARAMENDI Philippe, ARHANCHIAGUE Jean-Pierre, ARRABIT Bernard, ARROSSAGARAY Pierre (jusqu'à l'OJ N°3), BACHO Sauveur, BARANTHOL Jean-Marc, BARETS Claude, BAUDRY Paul, BEGUE Catherine, BEGUERIE Adrien, BÉHOTÉGUY Maïder, BELLEAU Gabriel (jusqu'à l'OJ N°3), BERARD Marc, BERGÉ Mathieu (jusqu'à l'OJ N°3), BERLAN Simone (jusqu'à l'OJ N°7), BERTHET André (jusqu'à l'OJ N°5), BETBEDER Lucien, BICAIN Jean-Michel, BIDART Jean-Paul (jusqu'à l'OJ N°5), BIDEgain Gérard, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony (jusqu'à l'OJ N°17), BONZOM Jean-Marc, BORDES Alexandre, BOSQC Dominique, BRAU-BOIRIE Françoise, BURRE-CASSOU Marie-Pierre (jusqu'à l'OJ N°3), BUSSIRON Jean-Yves, BUTORI Nicole, CACHENAUT Bernard, CAMOU Jean-Michel, CAPDEVIELLE Colette, CARRERE Bruno, CARRICABURU Jean, CARRICART Pierre, CARRIQUE Renée, CASET Jean-Louis représenté par POYDESSUS Dominique, CASTAGNEDE Jocelyne, CASTAING Alain, CASTEL Sophie, CAZALIS Christelle, CHANGALA André, CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton, DAGORRET François, DALLEMANE Michel, DARASPE Daniel, DARRASSE Nicole (jusqu'à l'OJ N°3), DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°17), DELGUE Jean-Pierre, DELGUE Lucien, DEQUEKER Valérie, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°3), DONAPETRY Jean-Michel, DUBLANC Gilbert, DUBOIS Alain, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ECHEVERRIA Andrée, ELGUE Martin, ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°3), ELIZALDE Iker (jusqu'à l'OJ N°3), ERDOZAINCY-ETCHART Christine (jusqu'à l'OJ N°3), ERGUY Chantal, ESCAPIL-INCHAUSPÉ Philippe, ESMIEU Alain, ESPIAUBE Marie-José (jusqu'à l'OJ N°5), ETCHART Jean-Louis, ETCHEBER Pierre, ETCHEBERRY Jean-Jacques, ETCHEBEST Michel, ETCHEGARAY Jean-René, ETCHEMAITE Pierre, ETCHEMENDY Jean, ETCHEMENDY René (jusqu'à l'OJ N°5), ETCHEPARE Philippe, ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°3), ETCHEVERRY Maialen, ETCHEVERRY Michel, ETCHEVERRY Pello, EYHARTS Jean-Marie, EYHERABIDE Pierre (jusqu'à l'OJ N°5), FIESCHI Pierre, FONTAINE Arnaud, FOURNIER Jean-Louis (jusqu'à l'OJ N°15), GALANT Jean-Michel, GALLOIS Françoise, GAMOY Roger, GARICOITZ Robert (jusqu'à l'OJ N°5), GASTAMBIDE Arño, GAVILAN Francis, GONZALEZ Francis, GOYHENEIX Joseph, GUILLEMOTONIA Pierre (jusqu'à l'OJ N°3), HACALA Germaine, HARISPE Bertrand, HASTOY Jean-Baptiste (jusqu'à l'OJ N°3), HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, HIRIGOYEN Roland, IBARLOZA Iñaki, IBARRA Michel, IDIART Alphonse (jusqu'à l'OJ N°5), IDIART Michel, IDIARTEGARAY-PUYOU Jeanne, IHIDOY Sébastien, INCHAUSPÉ Henry, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, IRIGARAY Bruno, IRIGOIN Didier, IRIGOIN Jean-Pierre, IRUMÉ Jacques, IRUMÉ

Siège

15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egoitza

15 Foch Etorbidea - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedeña

15 Avieniguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Jean-Michel (jusqu'à l'OJ N°3), ITHURRALDE Éric (jusqu'à l'OJ N°3), JOCOU Pascal, JONCOHALSA Christian, KEHRIG-COTTENÇON Chantal (jusqu'à l'OJ N°3), LABORDE JAVIGNETTE Jean-Baptiste, LACASSAGNE Alain, LACOSTE Xavier, LAFITE Guy (jusqu'à l'OJ N°3), LAFITTE Pascal, LAFLAQUIERE Jean-Pierre (jusqu'à l'OJ N°3), LAMERENS Jean-Michel, LARRABURU Antton, LARRALDE André, LARRAMENDY Jules, LARRANDA Régine, LARRODE Jean-Pascal, LASSERRE Marie (jusqu'à l'OJ N°3), LASSERRE-DAVID Florence, LATAILLADE Robert représenté par D'HARCE-LAULHE Corinne, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°7), LESPADE Daniel (jusqu'à l'OJ N°3), LOUGAROT Bernard, MANDAGARAN Arnaud (jusqu'à l'OJ N°3), MARTINDOLHAGARAY Christine, MIALOCQ Marie-José, MILLET-BARBÉ Christian, MINONDO Raymond, MONDORGE Guy (jusqu'à l'OJ N°7), MOUESCA Colette, NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NEGUELOUART Pascal (jusqu'à l'OJ N°3), NOUSBAUM Pierre-Marie, OCAFRAIN Gilbert, OCAFRAIN Michel représenté par GAINZA François, OLÇOMENDY Daniel, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°7), ORTIZ Laurent (jusqu'à l'OJ N°3), PEYROUTAS Maitena, PONS Yves, POULOU Guy, POYDESSUS Jean-Louis, POYDESSUS Philippe, PREBENDE Jean-Louis, SAINT ESTEVEN Marc représenté par DUFOURCQ Robert (jusqu'à l'OJ N°3), SAN PEDRO Jean, SANPONS Maryse (jusqu'à l'OJ N°3), SANSBERRO Thierry, SECALOT Michel, SOROSTE Michel (jusqu'à l'OJ N°7), TARDITS Richard (jusqu'à l'OJ N°3), THEBAUD Marie-Ange, THICOIPÉ Michel, TRANCHÉ Frédéric, UGALDE Yves, UHART Michel (à compter de l'OJ N°2 et jusqu'à l'OJ N°3), URRUTIAGUER Sauveur (jusqu'à l'OJ N°3), UTHURRALT Dominique, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel (jusqu'à l'OJ N°5), VILLENEUVE Arnaud, YBARGARAY Jean-Claude.

#### ABSENTS OU EXCUSES :

ABBADIE Arnaud, AGUERRE Barthélémy, ALÇUGARAT Christian, ANGLADE Jean-François, ARCOUET Serge, BARATE Jean-Michel, BARUCQ Guillaume, BERCAITS Christian, BERRA Jean-Michel, CARPENTIER Vincent, CASABONNE Bernard, CHASSERIAUD Patrick, DAVANT Allande, DE CORAL Odile, DE LARA Manuel, DOYHENART Jean-Jacques, DUHART Agnès, ELGOYHEN Monique, ERNAGA Michel, ERREÇARRET Anicet, GETTEN-PORCHE Claudine, GOMEZ Ruben, GUILLEMIN Christian, HARRIET Jean-Pierre, HEUGUEROT Daniel, HIALLE Sylvie, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, IRASTORZA Didier, IRIGOYEN Nathalie, ITHURRIA Nicole, JOUGLEUX Bernadette, LAPEYRADE Roger, LEURGORRY Charles, LISSARDY Sandra, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MEYZENC Sylvie, MIRANDE Jean-Pierre, MOTSCH Nathalie, NEYS Philippe, ONDARS Yves, PEILLEN Jean-Marc, PICARD-FELICES Marie, PRAT Jean-Michel, SERVAIS Florence, VERNASSIERE Marie-Pierre.

#### PROCURATIONS :

ABBADIE Arnaud à IRIGOIN Didier, AGUERRE Barthélémy à APEÇARENA Jean-Pierre, ALÇUGARAT Christian à ANES Pascale, ANGLADE Jean-François à ETCHART Jean-Louis, ARCOUET Serge à LACASSAGNE Alain, ARROSSAGARAY Pierre à BACHO Sauveur (à compter de l'OJ N°4), BARATE Jean-Michel à OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°7), BARUCQ Guillaume à ORTIZ Laurent (jusqu'à l'OJ N°3), BERRA Jean-Michel à LESPADE Daniel (jusqu'à l'OJ N°3), BERTHET André à DEQUEKER (à compter de l'OJ N°6), DARRASSE Nicole à BLEUZE Anthony (à compter de l'OJ N°4 et jusqu'à l'OJ N°17), DE CORAL Odile à HACALA Germaine, DEVEZE Christian à LAMERENS Jean-Michel (à compter de l'OJ N°4), DOYHENART Jean-Jacques à ESPIAUBE Marie-José (jusqu'à l'OJ N°5), DUHART Agnès à ESCAPIL-INCHAUSPE Philippe, ELGOYHEN Monique à ECHEVERRIA Andrée, ELISSALDE Philippe à FOURNIER Jean-Louis (à compter de l'OJ N°4 et jusqu'à l'OJ N°15), ELIZALDE Iker à ARAMENDI Philippe (à compter de l'OJ N°4), ERDOZAINCY-ETCHART Christine à ERGUY Chantal (à compter de l'OJ N°4), ERNAGA Michel à HARISPE Bertrand, ERREÇARRET Anicet à ARROSSAGARAY Pierre (jusqu'à l'OJ N°3), ETCHEMENDY René à ETCHEMENDY Jean (à compter de l'OJ N°6), GETTEN-PORCHE Claudine à GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre à IRIART Alain (à compter de l'OJ N°4), HARRIET Jean-Pierre à SANSBERRO Thierry, INCHAUSPÉ Beñat à FIESCHI Pierre, IRIGOYEN Jean-François à ETCHEVERRY Pello, IRASTORZA Didier à IPUTCHA Jean-Marie, IRUMÉ Jean-Michel à IRUMÉ Jacques (à compter de l'OJ N°4), ITHURRALDE Éric à OLÇOMENDY Daniel (à compter de l'OJ N°4), ITHURRIA Nicole à ELHORGA-DARGAINS Gaxuxa, JOUGLEUX Bernadette à DEVEZE Christian (jusqu'à l'OJ N°3), KEHRIG-COTTENÇON Chantal à CAZALIS Christelle (à compter de l'OJ N°4), LAFITE Guy à DESTIZON Patrick (à compter de l'OJ N°4),

LAFLAQUIERE Jean-Pierre à MOUESCA Colette (à compter de l'OJ N°4), LASSERRE Marie à LASSERRE-DAVID Florence (à compter de l'OJ N°4), LEIZAGOYEN Sylvie à GOYHENEIX Joseph (à compter de l'OJ N°8), LISSARDY Sandra à NOUSBAUM Pierre-Marie, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques à DUBLANC Gilbert, MANDAGARAN Arnaud à PREBENDE Jean-Louis (à compter de l'OJ N°4), MEYZENC Sylvie à ESMIEU Alain, NEGUELOUART Pascal à POYDESSUS Philippe (à compter de l'OJ N°4) ORTIZ Laurent à HAYE Ghislaine (à compter de l'OJ N°4), PICARD-FELICES Marie à ETCHETO Henri (jusqu'à l'OJ N°3), SANPONS Maryse à BERARD Marc (à compter de l'OJ N°4), SERVAIS Florence à DE PAREDES Xavier (jusqu'à l'OJ N°17), SOROSTE Michel à THEBAUD Marie-Ange (à compter de l'OJ N°8), UHART Michel à LARRALDE André (à compter de l'OJ N°4), URRUTIAGUER Sauveur à NARBAIS-JAUREGUY Eric (à compter de l'OJ N°4).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur LARRALDE André

**OJ N°24 - URBANISME ET AMENAGEMENT DE L'ESPACE,  
COMMUNE DE URCUIT. REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME. DEBAT SUR LES  
ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES.**

Rapporteur : Madame Marie-José MIALOCQ

Mes chers collègues,

Par délibération en date du 3 mars 2016, le Conseil municipal de la commune d'Urcuit a prescrit la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et défini les modalités de concertation.

La révision du PLU permettra à la commune de disposer d'un document d'urbanisme à portée stratégique locale et réglementaire (opérationnel), qui traduira les orientations d'aménagement et d'urbanisation que la commune souhaite prendre et de répondre aux exigences actuelles en termes de qualité de vie, d'aménagement et de développement durables.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, date de sa création, la Communauté d'Agglomération Pays Basque est compétente en matière de PLU. Ainsi, l'article L.153-9 du code de l'urbanisme indique que « l'établissement public de coopération intercommunale se substitue de plein droit à la commune (...) dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant sa date de création ... ».

Le Conseil municipal de la commune d'Urcuit a délibéré le 9 mars 2017 en faveur de la poursuite de la révision du PLU par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Le Conseil communautaire a quant à lui délibéré le 8 avril 2017 pour poursuivre les procédures de documents d'urbanisme engagées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) introduit par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, modifié par la loi Urbanisme et Habitat, puis par la loi Grenelle II et plus récemment par ordonnance, constitue une étape importante dans le processus de révision du PLU.

Conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, le projet de PADD doit être débattu au sein du Conseil municipal et du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque deux mois minimum avant l'arrêt du projet par le Conseil Communautaire.

Le Conseil municipal de la commune d'Urcuit a débattu, le 14 février 2019, des orientations générales du PADD. Le document intégral, est présenté en annexe (intégrant le procès-verbal de synthèse des échanges s'étant tenus lors dudit Conseil municipal).

Le PADD définit les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques, ainsi que les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble du territoire communal. Enfin, il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

4

Le diagnostic du territoire de la commune d'Urcoit a permis de dégager les enjeux sur lesquels se basent le PADD. Ce PADD définit :

- les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ;
- à terme, des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Les orientations générales du PADD débattu par le Conseil municipal, sont aujourd'hui proposées au débat du Conseil communautaire ; leur contenu est décliné dans le sommaire suivant et intégralement présenté en annexe.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables de la commune s'organise autour de quatre grandes orientations générales :

#### **ORIENTATION 1 - ETABLIR UN VERITABLE CENTRE DE VIE ET PRIORISER LE DEVELOPPEMENT AUTOUR DU POLE PUBLIC MAIRIE/ECOLE**

- Objectif 1 : Favoriser les profils familiaux dans le développement démographie ;
- Objectif 2 : Faire émerger la centralité et assurer son rôle structurant (logements, liaisons douces et voirie, espaces publics, services et commerces de proximité...) ;
- Objectif 3 : Promouvoir une centralité conviviale à travers un paysage urbain préservé.

#### **ORIENTATION 2 - PRESERVER LES ENSEMBLES AGRICOLE ET NATUREL AFIN DE GARANTIR LEURS FONCTIONNALITES**

- Objectif 1 : Assurer le maintien de la biodiversité sur le territoire ;
- Objectif 2 : Décliner la trame verte et bleue sur le territoire communal ;
- Objectif 3 : Contribuer à l'émergence d'une agriculture diversifiée et résiliente ;
- Objectif 4 : Préserver la qualité des eaux pour assurer la pérennité des milieux aquatiques et des zones humides.

#### **ORIENTATION 3 - FAVORISER UN TISSU ECONOMIQUE DIVERSIFIE**

- Objectif 1 : Développer l'activité économique et l'emploi ;
- Objectif 2 : Promouvoir une économie touristique de proximité mettant en valeur le territoire ;
- Objectif 3 : Conforter le pôle de loisirs sportifs et culturels.

#### **ORIENTATION 4 - PRIVILEGIER UN MODE DE VIE DURABLE**

- Objectif 1 : Limiter l'artificialisation et optimiser la consommation des espaces ;
- Objectif 2 : Garantir un développement limitant les risques et prendre en compte les questions de santé environnement ;

- Objectif 3 : Développer et accompagner les moyens de mobilités alternatifs en appui de la vélo-route et du train ;
- Objectif 4 : Promouvoir les possibilités de sobriété énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Vu l'article L.153-12 du code de l'urbanisme présentant les modalités du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables du Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 64-2016-07-13-01 en date du 13 juillet 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, fixant notamment ses compétences ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Urcoit en date du 3 mars 2016 prescrivant la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de concertation ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune d'Urcoit en date du 9 mars 2017 donnant l'accord pour que la Communauté d'Agglomération Pays Basque poursuive la procédure engagée de révision du Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L.153-9 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque en date du 8 avril 2017 acceptant la reprise de la procédure engagée par la commune ;

Vu le débat en Conseil municipal de la commune d'Urcoit portant sur les orientations du PADD en date du 14 février 2019 ;

Vu les orientations générales du PADD du PLU de Urcoit annexées à la présente délibération ;

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est invité à :

- donner acte de la présentation des orientations générales du PADD puis de la tenue, en séance plénière, d'un débat sur les orientations générales du PADD du PLU de la commune d'Urcoit en application de l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme ;
- dire que le PADD dont il a été débattu est annexé aux présentes ;
- dire que la tenue du débat est formalisée par la présente délibération.

#### DONT ACTE

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Jean-Marie MARTINO.



Certifié exécutoire

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le : 05 AVR. 2019

05 AVR. 2019

Siège  
15 avenue Foch - CS 88 507  
64 185 Bayonne Cedex  
05 59 44 72 72

Egotza  
15 Foch Barbideta - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72

Sedeñza  
15 Avenguda Foch - CS 88 507  
64 185 Baiona Cedex  
05 59 44 72 72